



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le **20 NOV. 2025**

Service urbanisme, aménagement et
affaires juridiques
Unité planification – secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Florian Derré
Tél : 02 85 32 76 75
Courriel : ddt-suaaj-planification@sarthe.gouv.fr

Monsieur le maire,

Conformément aux dispositions de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le dossier concernant la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Pavace afin de recueillir l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La commission a examiné votre dossier lors de sa séance du 18 novembre 2025. Après présentation du projet, échanges et discussion, elle a formulé l'avis suivant :

Les membres de la CDPENAF émettent un **avis favorable à l'unanimité**.

Le service urbanisme, aménagement et affaires juridiques reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet
le directeur départemental des territoires,
président de la commission,
par subdélégation,

le chef du service urbanisme, aménagement et
affaires juridiques
Julien DUGUÉ

Monsieur Jean-Claude MOSER, maire
Mairie de Saint-Pavace
2 rue du Monnet
72190 Saint-Pavace